



CIERREY FLASH

NOVEMBRE 2020

INFORMATIONS

Règles sanitaires Covid-19 - Confinement - Plan Vigipirate



*Du fait des règles sanitaires liées au Covid-19, les horaires de la mairie sont modifiés. **Si votre demande ne peut être réglée par téléphone ou par mail, la secrétaire vous accueille du lundi au vendredi, mais uniquement sur rendez-vous (et non plus lors des horaires habituel).***

Prenez rendez-vous en précisant l'objet de votre visite soit :

– par téléphone au 02 32 67 07 06

(laisser un message et votre n° de téléphone en cas d'absence)

– par mail à mairie.cierrey@wanadoo.fr

Compte-tenu des événements récents, le plan Vigipirate a été porté à son niveau le plus élevé, imposant un dispositif de sécurité sur les lieux publics. Pour notre Commune, outre la sécurisation de l'accès au groupe scolaire, le parking de la mairie sera maintenu fermé et **l'accès à la mairie se fait par le portillon situé à côté du grand portail.**

Une sonnette est installée sur la porte d'entrée de la mairie afin de prévenir de votre arrivée.

Pendant la durée du confinement, les agents seront présents sur leur lieu de travail.

Le point vert restera ouvert aux horaires habituels. La collecte des déchets verts à domicile continue jusqu'à fin novembre. Pour des sacs à déchets, laissez un message à la mairie et ils seront préparés.

Les associations n'auront pas accès aux salles communales pendant cette période.

Aide aux personnes : Les personnes à risque n'ayant pas, dans leur entourage, famille ou voisins en mesure de leur venir en aide pour les achats de première nécessité, pourront faire appel à la mairie et demander ce service.

Les règles sanitaires sont connues de tous, il faut ajouter que le port du masque est obligatoire dans le bourg de Cierrey, comme dans toutes les agglomérations du département. A noter que l'arrêté préfectoral ne le rend pas obligatoire dans les hameaux, les chemins et les forêts situés en dehors de l'agglomération. Pour vos déplacements, n'oubliez pas votre attestation et votre carte d'identité.

MISE EN PLACE DE L'APPLICATION "PANNEAU POCKET" sur la commune de Cierrey

Afin de mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application "PanneauPocket" qui délivre l'information de votre commune en un clic sur votre téléphone portable (événements locaux, actualité de la commune, coupures réseaux, alertes météo, etc.)

Retrouvez en dernière page de ce flash infos les informations sur cette application gratuite.

CONSEILS MUNICIPAUX



**Conseil municipal
du 18 juin 2020**

1 - Délibération portant attribution de prime

exceptionnelle « Covid 19 » : L'article 4 de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 permet la création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. L'Etat a ouvert le versement de cette prime aux agents de la fonction publique territoriale.

Cette prime est instituée en faveur des agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire afin d'assurer la continuité du service public. Considérant que Mr LIDOR et Mme LEJEUNE entrent dans les conditions définies par ce décret, les élus valident de leur attribuer une prime de 1 000 € brut.

2 - Délibération pour la restauration de la mare, rue de la Mare des Chênes : Depuis 2017, l'agglomération Evreux Portes de Normandie porte un programme de restauration des mares de son territoire. Elle a proposé d'inclure dans son planning 2020 la mare située rue de la Mare des Chênes. La commune participerait à hauteur de 20 % du montant des travaux soit 1 323 euros. Ces travaux comprennent abattage, élagage, dessouchage de certains arbres, débroussaillage, ceci afin de rendre un ensoleillement nécessaire à la faune et à la flore. Compris également les travaux de reprofilage des berges, création de bandes enherbées et pose d'un panneau pédagogique. Les élus valident ces travaux à l'unanimité.

3 - Présentation & vote compte administratif 2019 :

Le compte de gestion 2019 a été validé par le Trésorier Municipal. Le compte administratif 2019, identique, s'établit ainsi et est voté à l'unanimité par les élus :

Fonctionnement :

Dépenses	432 670,51 €
Recettes	441 876,31 €
Excédent de clôture	9 205,80 €
Excédent de clôture reporté 2018	47 695,00 €
Report en fonctionnement	56 900,80 €
(somme reportée ligne 002 du budget 2020)	

investissement :

Dépenses	81 545,94 €
Recettes	145 845,07 €
Excédent de clôture	64 299,13 €
Excédent de clôture reporté 2018	132 611,41 €
Report en investissement	196 910,54 €
(somme reportée ligne 001 du budget 2020)	

4 - Délibération : affectation du résultat 2019

Excédent de fonctionnement	9 205,80 €
Excédent d'investissement	64 299,13 €

L'affectation du résultat 2019 est validée à l'unanimité.

5 - Délibération : vote des taux d'imposition 2020 :

Rappel des taux d'imposition de 2019 :

- taxe d'habitation	10,17 %
- taxe foncière (bâti)	26,06 %
- taxe foncière (non bâti)	52,38 %

Après débat sur une augmentation des taux d'imposition, les membres du conseil municipal décident de maintenir les taux actuels pour l'année 2020.

Pour 2021, des simulations sur une éventuelle augmentation des taux seront présentées aux élus.

6 - Délibération : vote du budget 2020 :

Le budget 2020 est présenté en détail par Sandra SOULET.

Fonctionnement dépenses/recettes :	430 206,84 €
Investissement dépenses/recettes :	323 471,54 €

Les élus valident à l'unanimité le budget 2020.

7 - Délibération : vote des subventions aux associations :

	2019	2020
- Anciens Combattants	150,00 €	150,00 €
- ASLC	6 000,00 €	5 500,00 €
- FC du Val David	800,00 €	800,00 €
- Charline	30,00 €	30,00 €
- Secours populaire	30,00 €	30,00 €
- Resto du cœur	40,00 €	40,00 €
- SPA	30,00 €	30,00 €
- Vie et espoir	20,00 €	20,00 €

POINT VERT de CIERREY



ACCÈS INTERDIT AUX PROFESSIONNELS

Horaires d'Ouverture



Lundi, Mercredi, Samedi :

09:00 - 17:00



Vendredi :

09:00 - 12:00

Fermé : Mardi, Jeudi, Dimanche

Rappel - Rappel - Rappel !!!

**Nettoyez le quai après votre passage.
Il est interdit de mettre dans la benne des arbres
dont le tronc est supérieur à 10 cm !**

CONSEILS MUNICIPAUX



**Conseil municipal
du 8 octobre 2020**

1 - Délibération délégations au Maire (modificative) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les modifications suivantes :

- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans la limite de l'estimation réalisée par les services fiscaux.
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans la limite de 1 000 €,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 3 000 € HT par sinistre.
- exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme, dans la limite de 150 000 € par an.

2 - Délibération : dérogation sur PC : Une demande de rectification de zonage a été notifiée au service planification du PLUI, ce document étant actuellement en cours de procédure de modification, afin que la parcelle AB 212 soit classée en Zone N.

En attendant la modification du PLU en cours et afin de valider le permis de construire de l'acheteur, les élus valident à l'unanimité de déroger à la règle des 10 m de ladite zone naturelle boisée.

3 - Délibération : programmation SIEGE 2021 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de remplacer les luminaires actuels par des luminaires LED modèle Walberg, deux premières tranches seront financées en 2021, soit environ 50 points lumineux pour 6 666 € HT.

4 - Délibération : travaux de mise en sécurité incendie :

Au Hameau de Rochefort, la défense incendie est insuffisante. Les élus valident, à l'unanimité, de mettre en œuvre une étude avec les services compétents afin de réaliser un ou plusieurs points d'eau incendie sur le hameau de Rochefort.

5 - Présentation du projet "groupe scolaire" :

Mr MAUCOLIN présente aux élus la Convention de Ruralité et le projet du groupe scolaire avec la commune du Vieil-Evreux. L. LEVEQUE, B. MAUCOLIN, L. MOULIN, S. SOULET, B. SUPPLICIAU représenteront la commune de Cierrey au Copil.

6 - Délibération chiens errants : Il est décidé :

La rédaction d'un arrêté municipal relatif à la circulation et à la divagation des chiens sur la commune

L'achat d'un lecteur de puces électroniques pour identifier les propriétaires de chiens errants

La mise en place d'une amende forfaitaire de 38,00 €. Le propriétaire ne pourra récupérer son chien qu'après paiement de cette amende.

Cette amende sera renouvelée à chaque récidive.

La mise en place d'un prix par journée de garde : 30,00 € par jour (frais de garde et de nourriture).

7 - Délibération : modification du "sens interdit" rue des Noisetiers : La mention « sauf riverains » sera ajoutée sur « le panneau sens interdit, afin de faciliter la sortie des habitants des six maisons de la rue.

8 - Proposition de L. LEVEQUE : Suite à la mise en vente de la Clé des Champs un groupe de travail est constitué pour étudier la faisabilité d'un restaurant mixte public/privé.

9 - Compte rendu réunion rue Michel Chambrin/Direction des Routes : Après de nouvelles réunions avec le département, la commune va de nouveau demander le déclassement de la route départementale en voie communale pour reprise par l'EPN.

10 - Point sur les commissions EPN : Chaque élu présent aux commission de l'agglomération présente sa commission : Aménagement du territoire, Eau & assainissement, Voirie et déchets verts, Finances.

11 - Point sur les commissions communales :

Commission aménagement du territoire :

Urbanisme : La commission propose au conseil de demander à URBAPAC de prolonger jusqu'au terme prévu l'entretien des terrains de la voirie et de l'éclairage public.

Environnement : Une reconnaissance sera effectuée par la commission avant d'engager l'organisation d'une séance de nettoyage des chemins.

Aménagement territoire : un projet global sera présenté incluant voies douces interhameaux/voies intercommunales.

Commission communication :

Bulletin municipal 2020/2021 : La commission propose de suspendre la création du bulletin pour cette année du fait d'un manque d'informations mairie/associations. En remplacement, il est proposé de réaliser un flash infos de plusieurs pages, tiré sur du papier de qualité pour compenser l'absence de bulletin. Un recensement des rubriques est en cours. Un devis sera également demandé pour un bulletin réduit.

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 8 octobre 2020 (suite)

Colis des anciens : Le colis sera réalisé par l'intermédiaire du prestataire de l'an passé, Saveurs de Normandie, de Ménilles.

Site internet de la commune : Cierrey.fr : Etat des lieux et expertise réalisés. Le site va pouvoir être remis à jour et redevenir attractif, avec des informations actualisées.

Vœux du Maire : Il est décidé d'annuler la manifestation.

12 - Fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité : A partir du 1/01/2021, la commune ne sera plus liée à un contrat aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. Un nouveau contrat devra être signé avec un fournisseur au choix.

13 - Avis des élus sur la rédaction par le Maire d'un arrêté "Gens du Voyage" : Après lecture, les élus valident à l'unanimité un arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage sur la commune de Cierrey.

14 - Gestion des ouvrages pluviaux sur la commune : L'entreprise Maillot est missionnée par l'EPN pour le

nettoyage des grilles et avaloirs sur l'ensemble du territoire. Cette prestation comprend uniquement le nettoyage des grilles, des avaloirs et de leurs décantations ; elle ne concerne aucunement les caniveaux à grille.

15 - "PanneauPocket" : Application permettant à la mairie de saisir des informations et alertes destinées aux habitants. Pour le citoyen, l'application est gratuite et illimitée et elle n'utilise aucune donnée personnelle. Les élus valident la mise en place de cette application sur la commune.

16 - Devis travaux parking mairie :

Un devis de 47 577 € ht a été validé par les élus afin de présenter des demandes de subvention aux Instances.

17 - Afin de procéder au remboursement des locations annulées, les élus valent une DECISION MODIFICATIVE et affectent la somme de 1 000 € au compte 673.

18 - Modification DELIBERATION DELEGUES SICOSSE : Après vote, titulaire : D. HAMON, suppléant : E. CAHON.

PRATIQUE

Téléchargez gratuitement l'application PANNEAUPOCKET pour recevoir les alertes et informations de la commune

L'application est gratuite !

Si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

N'hésitez pas à contacter la mairie si problème à l'installation.

1

Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

4

Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

